

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 103 arrête n° 103, du 27 janvier 1938, pris en Conseil d'administration ;

n° 103

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
27 janvier 1938

Numéro JO
n° 506 du 31/01/1938

Date du numéro
31 janvier 1938

TEXTE INTÉGRAL

Est rendu exécutoire le 4e rôle supplémentaire de la taxe personnelle impôt locatif et taxe de voirie (exercice 1937), comprenant trente-cinq articles et s'élevant à la somme de cinq mille cent cinquante francs soixante centimes.